



Département du territoire
et de l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

Monsieur le Directeur de
L'Office fédéral de l'énergie
Walter Steinmann
3003 Berne

Réf. : JMZ/mm

Lausanne, le 11 février 2015

Procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie (Oémol-En) - Réponse du Canton de Vaud

Monsieur le Directeur, *Cher Walter*

Je donne volontiers suite à votre demande de consultation mentionnée en titre, en vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur ce projet. Ci-dessous, je vous prie de bien vouloir trouver notre prise de position.

Remboursement du supplément

Nous saluons sur le principe cette disposition, qui nous semble entièrement justifiée. Nous exprimons toutefois des doutes sur la procédure employée pour solliciter un remboursement trimestriel. Celle-ci ne nous semble pas claire à l'article 30^{sexies} (mais peut-être s'agit-il d'une question de traduction?). Plus clairement, dès lors que le calcul des remboursements trimestriels se réfère à l'année précédente, il nous semblerait justifié que le consommateur n'ait qu'une seule demande à présenter pour toute l'année et non pas une demande par trimestre. Nous vous demandons de préciser et de clarifier la formulation.

Procédure concernant l'indemnisation de mesures d'assainissements dans le cas de centrales hydroélectriques

Cette proposition n'appelle aucun commentaire de notre part.

Relation entre les attestations ressortant de la législation sur le CO2 et le bonus CCF

Cette proposition n'appelle aucun commentaire de notre part.

Coûts couverts concernant la caution pour la couverture des risques liés aux installations géothermiques

Nous saluons la proposition d'élargir cette couverture aux autres tests qui peuvent être nécessaires en forage (diagraphies, etc.). Par contre nous regrettons de ne pas trouver dans ce projet de proposition de couverture des risques pour les forages liés à des projets exclusivement thermiques. Une telle couverture serait pourtant bienvenue.

Procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie (Oémol-En) - Réponse du Canton de Vaud

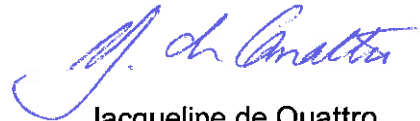
Exigences concernant l'efficacité énergétique et la mise en circulation des transformateurs électriques de puissance

Cette proposition n'appelle aucun commentaire de notre part.

Oémol-En

Cette proposition n'appelle aucun commentaire de notre part.

En vous réitérant mes remerciements pour avoir sollicité notre avis et vous sachant gré de bien vouloir prendre en considération nos remarques, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma meilleure considération.



Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat